

Charte

Par cette charte, je m'engage à respecter les bonnes pratiques suivantes :

- L'objectif de la Grainothèque est de défendre la **liberté d'échanger** des graines et les connaissances autour du jardinage.
- La Grainothèque est basée sur un fonctionnement de **don** et de **troc** entre jardiniers amateurs. Aucun échange commercial n'est possible.
- Je suis libre de prendre des graines et de donner des graines ; **j'essaie d'en donner si j'en ai prises**.
- **Je ne prends pas plus de graines** que ce que je pourrai planter et cultiver.
- Peuvent être déposées des graines de **fleurs**, de **légumes**, de **fruits** ou **d'aromatiques**.
- Seules les graines dont la **provenance est connue** peuvent être déposées dans la grainothèque.
- Les graines doivent être récoltées dans un jardin/potager où n'est utilisé **aucun produit de traitement chimique**, pesticide ou engrais chimique.
- Il est possible de donner des graines issues de **surplus de sachets AB** (Agriculture Biologique ou Bourgeon) achetés dans le commerce.
- Les graines déposées doivent être **nettoyées, triées** et **stockées** dans une enveloppe papier sur laquelle seront obligatoirement notés le nom de la variété, le lieu de récolte, la date de récolte.
- Pour les semences de légumineuses (haricots, pois, lentilles, etc.), il faut impérativement mettre les graines récoltées et bien **séchées une semaine dans le congélateur** avant de les ensacher, afin d'éviter la prolifération de bruches, un insecte ravageur, dans la Grainothèque.
- La Grainothèque n'accepte pas les graines de plantes **invasives** et **envahissantes***.
- Aucune graine « **F1**** » n'est admise dans la Grainothèque.

* Sont notamment interdites : Ambrosie, Buddleia, Elodée du Canada, Berce du Caucase, Impatiante glanduleuse, Renouée du Japon, Solidage.

** F1 signifie de première génération de graines hybride. Les graines de première génération de plantes hybrides ne se reproduisent pas de façon fiable.